



Le Canal du Nivernais à Baye



Les voûtes de la Collancelle



Eglise Saint-Symphorien de Bazolles

Conseils pratiques

Balisateur officiel de la Fédération française de Randonnée pédestre



Type de sentier



Continuité du sentier



Tourner à gauche



Tourner à droite



Mauvaise direction

Prévoyez de bonnes chaussures de marche, de quoi manger, de quoi boire et de quoi vous protéger du froid, de la pluie et du soleil.

Ces chemins traversent des espaces naturels d'une grande richesse, mais fragiles, ainsi que des cultures, des élevages, des exploitations forestières et parfois des propriétés privées qui n'aspirent qu'à la tranquillité et au respect.

Aussi, à vous d'être des invités discrets :

- en ramassant les restes de votre pique-nique et autres déchets ;
- en tenant votre chien en laisse ;
- en ne faisant pas de feu ;
- en restant sur le sentier balisé.

La chasse est une activité très pratiquée de septembre à février en forêt et en plaine. Pendant cette période, il est plus prudent de respecter les consignes de sécurité (prévoir des tenues voyantes...) et de rester sur les sentiers balisés connus des chasseurs.

D'autres balades sont aménagées par la Communauté de communes Amognes-Coeur-du-Nivernais. Vous pouvez télécharger les fiches de randonnée et les tracés GPX sur notre site internet www.cc-amognescœurdunivernais.fr ou sur le site internet de l'Office de tourisme Coeur-de-Nièvre www.tourismecoeurdenievre.com.

Numéros utiles

Secours : appelez le 18 ou le 112

Si vous rencontrez des anomalies sur votre passage (erreur ou absence de balisage, décharges sauvages, dégradations, impraticabilité...), contactez-nous au 03 86 58 46 22

BAZOLLES

AU COEUR DU NIVERNAIS

RANDO



15 - Circuit au fil de l'eau

PARCOURS FACILE

n°15 - Circuit au fil de l'eau

- D** Départ : Place de l'église
- P** Parking de l'église
- 13,9 km - 3h30 - 120 m de dénivelé cumulé positif**
- Balisage bleu dans les deux sens**
- Sens de la randonnée décrit dans ce topoguide**
- Raccourci**

D Depuis le point de départ, remontez la route départementale qui traverse le village.

1 Après le panneau de sortie, empruntez le chemin à droite, puis, environ 140 mètres plus loin, bifurquez à gauche. Suivez ce sentier sur 1,2 km jusqu'au petit étang du hameau de Bussière.

2 Tournez à droite, traversez le hameau, puis à la patte d'oie, continuez en direction de Crux-la-Ville. A la sortie de Poujeux, poursuivez tout droit vers le hameau de Jailly.

3 Une cinquantaine de mètres plus loin, prenez à droite.

4 A la sortie du chemin, bifurquez à gauche. Au croisement marqué par une croix, continuez tout droit en direction des étangs de Baye et de Vaux. Environ 600 mètres plus loin, prenez à droite à travers les champs.

5 Au croisement suivant, un raccourci s'offre à vous sur votre droite (il reste alors environ 1 km). Sinon, tournez à gauche, rejoignez ensuite une route goudronnée et continuez tout droit en direction de la ferme.

6 Dans le virage, empruntez à gauche la direction du hameau de Rigny. Suivez cette voie qui devient un chemin au niveau du hameau, puis poursuivez jusqu'à retrouver une route goudronnée.

7 A l'intersection tournez à droite. Après avoir traversé la digue entre les étangs de Baye et de Vaux, bifurquez à droite et longez l'étang de Baye. Une fois la base de loisirs dépassée, prenez le deuxième sentier à gauche.

8 Au croisement avec la D135, tournez à droite, franchissez le Canal du Nivernais, puis engagez-vous immédiatement à droite sur la véloroute qui le longe.

9 Arrivé à Baye, continuez tout droit au croisement "Rue du Canal" et poursuivez le long du canal sur environ 2,5 km.

10 Enfin, au croisement avec la D958, tournez à droite et suivez prudemment la route jusqu'au point de départ.

*Il est possible de visiter l'église en retirant les clés au Café Tabac de la Place, situé à proximité.

